

Generali Covid Protection Salariés et TNS
de la branche des Hôtels Cafés Restaurants



* Vous vivez, nous veillons



GENERALI ET EUROP ASSISTANCE À VOS CÔTÉS

POUR VOUS SOUTENIR ET VOUS ACCOMPAGNER
À TRAVERSER L'ÉPREUVE DU CORONAVIRUS

GENERALI COVID PROTECTION SALARIÉS ET TNS DE LA BRANCHE HCR

DES AIDES FINANCIERES & ASSISTANCE POUR VOUS ACCOMPAGNER JUSQU'AU 31/12/2021



A tout moment par téléphone

DES SERVICES D'ASSISTANCE

Pour soutenir le salarié/TNS et les membres de sa famille vivant à son domicile*

- Conseils par des assistantes sociales

Conseils sur les droits et démarches dans le contexte du Covid-19, particulièrement dans le cadre du confinement

- Soutien psychologique

(dans la limite de 5 entretiens téléphoniques)

Face à l'isolement du confinement et aux craintes de contamination

En cas d'hospitalisation du salarié/TNS due au coronavirus

UNE AIDE FINANCIÈRE

Pour le salarié/TNS en arrêt de travail et hospitalisé des suites d'une contamination causée par le Covid 19 :

- Indemnisation convalescence en sortie d'hospitalisation d'un service de soins intensifs (avec au minimum une nuit sur place)
Forfait de 3 000 € après la sortie d'hôpital**

DES SERVICES D'ASSISTANCE

à partir du 8^{ème} jour d'hospitalisation et jusqu'au 21^{ème} jour inclus

Pour les membres de la famille du salarié/TNS hospitalisé vivant à son domicile*

- Livraison de repas

(dans la limite de 400 € TTC – repas + livraisons)

- Livraison de médicaments à domicile

(dans la limite de 100 € TTC, soit entre 1 à 2 livraison(s) selon la zone géographique)

Pour les parents de +70 ans ou en situation de dépendance (populations vulnérables) du salarié/TNS hospitalisé

- Livraison de repas

(dans la limite de 400 € TTC – repas + livraisons)

- Livraison de médicaments à domicile

(dans la limite de 100 € TTC, soit entre 1 à 2 livraison(s) selon la zone géographique)

- Appels de courtoisie (jusqu'à 4 appels)

Pour le salarié/TNS hospitalisé

- Transport – retour à domicile post hospitalisation (dans la limite de 200 € TTC)

* Ou dans la même résidence de confinement

** Cette indemnité n'est pas versée en cas de décès de l'assuré.

GENERALI COVID PROTECTION SALARIÉS ET TNS DE LA BRANCHE HCR

COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?



CES AIDES SONT PROPOSÉES GRATUITEMENT !

LORS DE LA SOUSCRIPTION DE VOTRE CONTRAT 100% PRO AUPRÈS D'UN INTERMÉDIAIRE GENERALI,
CELUI-CI VOUS REMETTRA UN EMAIL QUE VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AUPRÈS DE VOS SALARIÉS SI VOUS EN AVEZ,
COMPORTANT LA PLAQUETTE PRÉSENTANT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES AIDES PEUVENT ÊTRE OCTROYÉES :
UN NUMÉRO UNIQUE EST DÉDIÉ À L'ENSEMBLE DES AIDES.

Des aides financières :

- pour l'ensemble des TNS et salariés de la branche HCR, résidant en France métropolitaine ou dans la Principauté de Monaco.
- depuis la date d'effet du contrat 100% Pro jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour obtenir les aides financières en cas d'hospitalisation : la date d'arrêt de travail des suites d'une contamination causée par la COVID-19 doit être postérieure à la date d'effet du contrat 100% Pro.

